



Venue d'un huissier à mon domicile

Par **biscotine**, le **19/04/2012** à **21:17**

Bonjour,
Je ne suis pas en mesure de payer ce que le trésor public me réclame. Un huissier est venu à ma porte mais n'est pas entré dans mon appartement. Il n'avait pas prévenu de sa visite mais a glissé le jour même dans ma boîte à lettres un papier datant de la veille. Il a fait un état de choses à saisir en regardant à travers la porte entrebaillée. Il a noté un ordinateur qui ne m'appartient pas, je peux le prouver par la facture. L'huissier doit-il, prévenir de la date à laquelle il vient enlever les biens ? comment faire pour qu'il ne prenne pas l'objet qui ne m'appartient pas ? N'étant pas entré à l'intérieur de mon domicile, peut-il lorsqu'il reviendra pas l'enlèvement prendre autre chose que ce qu'il n'avait pas noté ? Peut-il revenir plusieurs fois pour la même créance ?
Merci de votre réponse

Par **edith1034**, le **20/04/2012** à **07:40**

IL FAUT LUI ENVOYER COPIE DE LA FACTURE
il a droit de saisir en regardant par la fenêtre
pour les autres questions
non et non
pour tout savoir sur les voies d'exécution
<http://www.fbls.net/procedure-d-execution.htm>

Par **biscotine**, le **20/04/2012** à **07:53**

Merci
L'huissier peut donc revenir sans prévenir pour l'enlèvement des biens ?

Par **edith1034**, le **20/04/2012** à **10:23**

non il prévient il vous signifie le jour de la vente affichée à votre porte à la mairie? DANS LA PRESSE ect...